



Règlement Intérieur du club BADISET (Dernière modification le 24 Juin 2024)

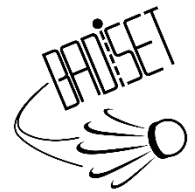


Table des matières

Article 1 : Objectif :.....	1
Article 2 : Respect mutuel envers les membres :	1
Article 3 : Déroulement d'une partie de jeu libre :	2
A) Introduction :.....	2
B) En cas de forte affluence :	2
Article 4 : Fair-play :.....	2
Article 5 : Résolution des conflits :	2
Article 6 : Respect, écoresponsabilité et propreté des installations et équipements :	2
Article 7 : Participation et ponctualité :	3
Article 8 : Usages des outils de communication :.....	3
Article 9 : Autorisation Droit Image :	3
Article 10 : Promotion de la pratique en compétition (Tournois) :	3
Article 11 : Sanctions :	3

Article 1 : Objectif :

La vie du club est régie par le règlement intérieur voté en Assemblée Générale. Il s'applique à tous les membres et il est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le texte vise à établir des règles de bonnes pratiques afin de faire régner un climat serein, harmonieux, inclusif et accueillant pour tous au sein de l'association. Il respecte les valeurs républicaines et exige une neutralité politique et religieuse, soucieux de la laïcité.

Article 2 : Respect mutuel envers les membres :

Le club condamne toute forme de discrimination de quelque nature que ce soit et toute forme de harcèlement exercée en son sein à l'encontre de ses membres ou de non-membres.

Chacun doit traiter les personnes avec respect et courtoisie, tant sur les terrains qu'en dehors. Il est donc attendu de s'abstenir de toute remarque désagréable et désobligeante. Les râleries, propos et comportements agressifs envers des partenaires de jeu, des adversaires ou des arbitres sont proscrits. Ainsi, il est interdit, pour contester ou critiquer, d'élever la voix de manière excessive et répétée lors des séances de jeu libre, d'entraînement, de compétition dans lequel le club est engagé ou tout événement organisé par le club.

Article 3 : Déroulement d'une partie de jeu libre :

A) Introduction :

Les membres engageant une partie sont priés de venir avec leur tube de volants sur le terrain pour ne pas en faire peser la fourniture sur les autres joueurs, chaque joueur fournissant l'un après l'autre un volant jusqu'à la fin de la partie.

Ils doivent rester vigilants à ne pas marcher sur un terrain en cours de jeu pour ne pas déranger une partie en cours.

Après un temps d'échauffement, il est demandé de commencer un match ou de ne pas prolonger le jeu de manière trop longue pour ne pas monopoliser un terrain, surtout en cas de forte affluence.

En fin de séance, ils sont invités à aider au rangement du matériel du club (poteaux et filets) sauf si le personnel du gymnase le fait habituellement.

Nous vous remercions de ne pas laisser vos volants usagés sur les bords des terrains à la fin de votre partie ainsi qu'en fin de séance.

B) En cas de forte affluence :

Chaque partie doit se limiter à un seul set. Tout membre du conseil d'administration peut être amené à mettre en place cette limite s'il l'estime nécessaire, pour éviter les attentes excessives.

Article 4 : Fair-play :

Les membres doivent faire preuve d'un esprit sportif responsable en respectant les règles du jeu, en reconnaissant les bons coups de leurs adversaires, en considérant que la chance fait partie du jeu et en acceptant les décisions des adversaires et arbitres sans contestation, l'erreur (score, jugement des fautes) étant humaine.

Article 5 : Résolution des conflits :

En cas de désaccord ou de conflit, les membres sont encouragés à chercher une résolution pacifique et constructive en communiquant ouvertement et en faisant preuve de compréhension et de tolérance. Si vous avez l'impression d'avoir vu juste, il convient d'avoir conscience que votre adversaire peut avoir ce même sentiment. Nous vous remercions de rejouer le point si l'un des joueurs le demande de bonne foi.

Article 6 : Respect, écoresponsabilité et propreté des installations et équipements :

Les installations, les locaux, le mobilier et les équipements mis à la disposition des adhérents par le club ou la mairie doivent être utilisés avec soin afin d'être maintenus dans un état de propreté permanente.

Les membres doivent ramasser leurs déchets après utilisation et les volants usagés en fin de séance. Dans une démarche écoresponsable, nous vous remercions de déposer les volants usagés dans les cartons de recyclages [compo'plume](#) pour leur offrir une seconde vie (dans les gymnases acceptant que nous en stockions).

Les membres doivent utiliser les installations de l'association de manière responsable et respectueuse, en évitant tout comportement nuisible ou destructeur.

Chaque joueur est responsable de l'entretien de son propre équipement et doit veiller à ce qu'il soit en bon état de fonctionnement pour éviter tout préjudice aux autres joueurs ou aux installations.

Article 7 : Participation et ponctualité :

Les membres sont tenus d'arriver à l'heure aux entraînements, aux compétitions et aux réunions organisées par l'association.

Il est fréquent que les gardiens rangent nos installations 10 à 15 minutes avant la fin de l'horaire officiel pour laisser la place aux créneaux suivants d'autres clubs. Nous vous prions de vous abstenir des remarques de mécontentement à leur égard pour éviter une plainte de leur part à la mairie, souvent préjudiciable au club. Un rapport cordial est nécessaire.

Les membres peuvent participer à la vie de l'association en proposant des idées, en assistant aux réunions, aux assemblées générales et en s'impliquant dans les activités organisées.

Article 8 : Usages des outils de communication :

La participation aux outils de communication internes (Whatsapp, Facebook...) est appréciée. Elle est soumise aux mêmes règles de courtoisie et de respect.

Article 9 : Autorisation Droit Image :

Les membres de l'Association cèdent, à l'inscription, leur droit à l'image. Ils autorisent l'Association à utiliser leur image dans le but de communiquer sur les pratiques de l'Association sur différents supports (Whatsapp du club, Flyers, Affiches, Site internet, page Facebook du club...). Le refus d'un membre de l'Association, de céder son droit à l'image, se fait par simple lettre ou email, dont la rédaction est libre, adressée au Président de l'Association (president@badiset.org). L'Association s'engage à respecter les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016).

Article 10 : Promotion de la pratique en compétition (Tournois) :


Les membres licenciés de l'Association peuvent obtenir le remboursement de leurs tournois de Badminton jusqu'au montant de leur cotisation (jeu libre et éventuellement cotisation entraînement supplémentaire) pour l'année en cours. Le justificatif est à transmettre au trésorier (tresorier@badiset.org) au fil de l'eau afin de mieux suivre en cours d'année le budget alloué aux tournois et éviter les remboursements de sommes conséquentes en fin de saison. En contrepartie, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer vos résultats afin d'animer les outils de communication de l'association (photo de vos podiums, idéalement avec le textile du club... etc).

Article 11 : Sanctions :

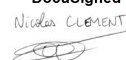
Tout membre ne respectant pas ce règlement s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à une exclusion définitive de l'association ou au refus, par le bureau ou par le conseil d'administration, d'inscription la saison suivante, selon les statuts du club (disponibles sur notre site web <https://badiset.org/>)

à le


Signatures :

DocuSigned by:

CB81EBE49511447...

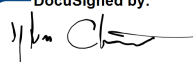
Benjamin HUGONNARD
Président de Badiset

DocuSigned by:
Nicolas CLEMENT

7897799FC141458...

Nicolas CLEMENT
Trésorier de Badiset

DocuSigned by:

2E24B32341A8469...

Mélanie ROUSSEL
Secrétaire de Badiset

DocuSigned by:

26F0F9DDBB32347D...

Sylvain CHAUMET
Responsable des inscriptions de Badiset

